



**Direction générale
des ressources humaines**
Service des personnels enseignants
de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau DGRH B2-1

A retourner impérativement à la direction des services départementaux de votre département accompagné de l'imprimé de confirmation de la demande.

Aucune demande ne doit être adressée directement au ministère

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR :